

Image not found or type unknown



État des lieux de sorties

Par **Mkhannat loubna**, le **28/12/2016** à **23:36**

Bonsoir,

Cela fait 4 ans que j habite un studio je me suis fait cambriolé et j ai du refaire d urgence le volet qui était en bois je l ai remplacé par un volet roulant électrique avec l accord du proprio en sachant qu à la base le volet en bois était cassé et que le proprio tardé toujours pour son remplacement jusqu' au jour où je me suis fais cambriolé doit t il me rembourser? les faits se sont déroulés en 2013 et je quitte bientôt les lieux.

Merci d avance pour votre réponse.